

Annexe III**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIÈRES			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF (*)		ponctuel écrit	4 h
EP2 - Réalisation d'un ouvrage	UP2	9(1)	CCF		ponctuel pratique	6 à 8 h (2)
EP3 - Activités annexes	UP3	4	CCF		ponctuel pratique	3 h maximum
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF		ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		ponctuel oral	20 min	ponctuel oral	20 min

(*) Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.